

**A V I S**

La délibération du conseil communal du 20 février 2023 portant modification du règlement-taxe communal concernant les services spéciaux a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 30 mars 2023 réf.: 842x94ffc.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 5 avril 2023

le secrétaire,

le bourgmestre,